

Image not found or type unknown



Divorce et assignation et droits

Par **ca24130**, le **01/07/2012** à **21:46**

mon mari doit me mettre en assignation avant le 25 juillet, si il ne le fait pas que va t-il se passer? le divorce va t-il durer plus longtemps?

si il me met en assignation serai-je obligée d'aller à la convocation? si je n'y vais pas quels sont les risques pour moi, car le juge a dit que pour divorcer il fallait être deux. il parait que si je n'y vais pas le divorce ne sera pas enclencher, est-ce vrai? cela va faire deux ans que nous sommes séparés d'un commun accord.